



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVEYRES
DU 9 AVRIL 2018**

Nombre de conseillers	19	Date de convocation	30/03/2018
En exercice	19	Date de la séance	09/04/2018
Présents	12	Heure de la séance	19H00
Votants	15	Lieu de la séance	Mairie
Quorum	10	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard, Maire	X		
DUFAURE Bernard, 1 ^{er} adjoint	X		
SAGE Marie-Hélène, 2 ^{ème} adjoint	X		
DONIS Nicolas, 3 ^{ème} adjoint	X		
AVRILLAUD Cédric, 4 ^{ème} adjoint	X		
CAZENAVE Anne, conseillère déléguée		X	DUPUY-MOREL Sylvie
COTHEREL Jean-Marie, conseiller délégué		X	GUILHEM Bernard
DUPUY-MOREL Sylvie	X		
ROUX Marie-Paule	X		
REGOURD Emmanuel	X		
BREMOND Nelly		X	
WALTON Samuel		X	
COUILLAUD Angélique	X		
PEREZ Benoît	X		
BRIN Brigitte	X		
DAGOREAU Patrick		X	AVRILLAUD Cédric
GHEYSENS Benoît		X	
BORTOLUSSI Christine		X	
MEYRAN Myriam	X		
SECRETAIRE DE SEANCE			MEYRAN Myriam

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour modifié. Depuis la transmission des documents préparatoires à la séance du jour, il convient de délibérer sur la constitution d'un groupement de commande pour la restauration scolaire avec les communes d'Arveyres, Saint Germain du Puch et de Vayres.

Les membres présents acceptent d'ajouter à l'ordre du jour cette nouvelle délibération :

- N° 2018/08-0904- Délibération portant sur le compte Administratif 2017 de la Commune
- N° 2018/09-0904- Délibération portant sur le compte de gestion 2017 – COMMUNE
- N° 2018/10-0904 - Délibération portant sur l'affectation de résultats 2017 – Commune
- N° 2018/11-0904 - Délibération portant sur les taux d'imposition des taxes directes locales 2018
- N° 2018/12-0904- Délibération portant sur programme d'investissement 2018
- N° 2018/13-0904- Délibération portant sur le budget 2018
- N° 2018/14-0904- Délibération portant sur la subvention 2018 attribuée au budget du CCAS
- N° 2018/15-0904 - Délibération portant sur la subvention 2018 – Association Syndicale Autorisée des PALUS ARVEYRES-GENISSAC
- N° 2018/16-0904- Délibération portant sur les subventions aux associations 2018
- N° 2018/17-0904- Délibération portant sur la demande de subvention FDAVC 2018
- N° 2018/18-0904- Délibération portant sur la demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde
- N° 2018/19-0904 - Délibération portant sur l'attribution du fonds Départemental d'Aides à l'Equipement des Collectivités 2018
- N° 2018/20-0904- Délibération portant sur le règlement d'un sinistre
- N° 2018/21- 0904- Délibération portant sur l'avenant au règlement intérieur des écoles communales
- N°2018/22-0904.-Délibération portant sur les tarifs ALAE, Restauration scolaire
- N° 2018/23-0904- Délibération portant sur l'accord de participation financière aux frais de scolarité des enfants placés en classe ULIS hors commune
- N° 2018/24-0904- Délibération portant sur l'engagement d'une étude pour le réagencement de l'espace administratif de la mairie d'Arveyres
- N° 2018/25-0904- Délibération portant sur la constitution d'un groupement de commande pour la restauration scolaire avec les communes d'Arveyres, Saint Germain du Puch et de Vayres
- Questions diverses

Suite au précédent conseil municipal et aux observations faites par madame DUPUY-MOREL sur le compte-rendu de la séance du conseil du 27 novembre 2017, le tableau de présence des conseillers municipaux est bien erroné et à été modifié.

Mesdames CAZENAVE et DUPUY-MOREL étaient absentes de cette assemblée. Madame Brigitte BRIN et monsieur Emmanuel REGOURD étaient présents.

Les modifications ont été apportées. Le nombre de voix aux votes reste inchangé.

Monsieur le Maire met au vote des conseillers présents l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **15 POUR**

N° 2018/08-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur Cédric AVRILLAUD présente schématiquement la composition d'un budget à partir des résultats de l'année précédente. Il indique que les dépenses de fonctionnement effectuées ont été inférieures au budget prévisionnel et aux recettes 2017. Constat est fait que la charge la plus importante est celle du personnel. Les recettes « impôts et taxes » sont les plus conséquents, elles représentent 45% du compte administratif et sont beaucoup plus importantes que les dotation de l'Etat.

Les dépenses d'investissement réalisées ont été inférieures au budget prévisionnel. Un grand nombre sont inscrits dans les restes à réaliser 2017. Les travaux ou acquisitions ont débuté sur la fin d'année 2017 et seront mandatés au cours de l'année 2018.

Les emprunts sont en baisse. Certains seront transférés à la CALI dans le cadre du transfert du bâti de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire remercie monsieur AVRILLAUD – Adjoint chargé des finances- et madame BYTNAR – secrétaire générale- pour le travail effectué.

Monsieur Bernard DUFAURE , Adjoint au Maire, doyen d'âge de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la présentation du compte administratif 2017 de la commune.

Section de fonctionnement :

Solde : 875 509.93 €

Dépenses : 1 175 645.13 €

Recettes : 2 051 155.06 €

011 Charges à caractère général	362 863.77	013 Atténuation des charges	70 901.14
012 Charges du personnel	683 919.10	70 Produits des services	118 170.92
014 Atténuation de produits	3 938.00	73 Impôts et taxes	959 335.57
65 Autres charges gestion courante	106 074.77	74 Dotations et participations	308 885.88
66 Charges financières	11 404.46	75 Autres produits gestion courante	55 387.86
67 Charges Exceptionnelles	1 230.32	76 Produits financiers	61.13
		77 Produits exceptionnels	3 509.09
		002 Excédent 2016 reporté	534 903.47
68 dotation aux amortissements	6 214.71		

Section d'investissement :**Solde : 130 211.46 €**

Dépenses : 625 542.42 €

Recettes : 495 330.96 €

16 Rembours. Emprunt	62 674.78	10 Dotations	268 386.25
20 Immobilisations incorporelles	29 737.92	13 Subventions	18 780.00
204 Subventions d'équipement versées	5 065.13	16 Emprunts, dépôts et cautionnements	201 950.00
21 Immobilisations corporelles	388 805.75	28 Amortissements	6 214.71
27 Autres immobilisations financières	39 362.00		
001 Déficit reporté 2016	99 896.84		

Reste à Réaliser 2017 : *Dépenses = 305 071.00 € Recettes = 89 205.00 €*

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

- donne acte de la présentation du compte administratif à la clôture de l'exercice 2017 ;
- lequel se résume comme indiqué ci-dessus ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 13 POUR

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

N° 2018/09-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE

Monsieur Bernard DUFAURE , doyen d'âge de l'assemblée, présente le compte de gestion COMMUNE 2017.

Monsieur DUFAURE demande au conseil municipal de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion établis par la Trésorerie et les comptes administratifs établis par la commune et de donner quitus au compte de gestion établi par monsieur le Comptable du Trésor Public.

	Résultats de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	- 99 896.84	0.00	- 30 314.62	- 130 211.46
fonctionnement	746 886.31	211 982.84	340 606.46	875 509.93
total	649 989.47	211 982.84	310 291.84	745 298.47

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve sans observation ni réserve ledit compte de gestion.

N° 2018/10-0904 - DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DE RESULTATS 2017 – COMMUNE

Monsieur Bernard DUFAURE présente l'affectation du résultat 2017

Résultat de fonctionnement à affecter		€
Résultat de l'exercice 2017	Excédent	340 606.46
Résultat clôture 2016	Excédent	534 903.47
Résultat de clôture à affecter	Excédent	875 509.93

Besoins réels de la section d'investissement		€
Résultat d'investissement de l'exercice	Déficit	- 30 314.62
Résultat clôture N-1 (001 du CA)	Déficit	- 99 896.84
Résultat de clôture	Déficit	- 130 211.46
Restes à réaliser dépenses		- 305 071.00
Restes à réaliser recettes		89 205.00
Solde restes à réaliser		-215 866.00
Besoins de financement		346 077.46
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire		875 509.93
En couverture du besoin réel de financement		346 077.46
Total 1068		346 077.46
Résultat de fonctionnement à reporter		529 432.47
Résultat d'investissement à reporter (D)		130 211.46

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2017 de la Commune.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 15 POUR

N° 2018/11-0904 - DELIBERATION PORTANT SUR LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2018.

Monsieur Cédric AVRILLAUD informe qu'une portion de la nouvelle redevance GEMAPI sera prélevée cette année.

Monsieur le Maire précise que seule la part « gestion des milieux aquatiques » sera sollicitée.

La redevance liée à la protection des inondations sera appliquée en 2019. A partir de là, L'A.S.A. ne prélèvera plus de taxes auprès des propriétaires.

Il rappelle que la remise en état des digues et des berges sur la commune est estimée à 1 200 000.00 euros

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2017.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le maintien des taux d'imposition en vigueur sur la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux d'imposition 2016	Bases effectives 2017	Bases prévisionnelles 2018	Taux d'imposition 2018
d'habitation	12.98	2 258 120	2 322 000	12.98
Foncière (bâti)	19.09	1 711 892	1 744 000	19.09
Foncière (non bâti)	52.69	83 779	85 100	52.69

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 15 POUR

N° 2018/12-0904- DELIBERATION PORTANT SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018

Monsieur Cédric AVRILLAUD présente les projets d'investissements 2018 tel qu'ils ont été définis lors de la réunion des élus municipaux le lundi 26 mars 2018 .

- Voir tableau joint -

Madame Sylvie DUPUY-MOREL demande s'il a été envisagé de solliciter les promoteurs des lotissements à venir pour la prise en charge de certains travaux de voiries.

Monsieur Bernard DUFAURE indique que certains secteurs seront négociés mais que tout ne peut être délégué aux promoteurs. Il est bien entendu que des travaux seront utiles après finalisation de ces aménagements privés.

Madame Sylvie DUPUY-MOREL précise ne pas être en phase avec le programme d'investissement présenté. Elle s'étonne que certaines dépenses liées à la convention d'aménagement bourg ne soient pas inscrites au budget 2018.

Monsieur le Maire rappelle que les premiers travaux devraient débuter en 2019. La seule dépense à prévoir cette année est l'acquisition de terrain pour l'implantation du rond-point sur la RD2089. Il n'est pas concevable de recruter un maître d'œuvre VRD tant qu'il n'y a pas de garanties sur l'acquisition du terrain.

Madame Myriam MEYRAN souhaite une présentation du projet d'aménagement de la mairie.

Monsieur Cédric AVRILLAUD précise qu'il s'agit dans un premier temps d'établir une étude d'aménagement professionnel du service administratif. Tel que l'espace est conçu la confidentialité des administrés n'est pas respectée. L'aménagement n'est pas fonctionnel. Le travail des binômes n'est pas optimal. Les nuisances sonores, du fait de la caisse de résonance existante dans l'accueil, sont intolérables. Les menuiseries ne répondent plus aux normes thermiques, et acoustiques. L'isolation des combles côté rue de Peytot a été traitée par les agents du service technique.

Monsieur Bernard DUFAURE informe que le Syndicat des Eaux et ENEDIS vont intervenir sur leur réseau respectif au Port du Noyer. Il espère que l'ensemble du traitement des chaussées sera pris en charge par ces concessionnaires.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution le programme d'investissement 2018 tel qu'il est mentionné ci-dessus ;
- indique que les crédits seront ouverts au budget 2018 ;
- autorise monsieur le Maire à mettre en concurrence les entreprises selon le codes des Marchés Publics et la procédure adaptée ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation de ces investissements après recherche de subventions.

VOTE : 2 CONTRE 0 ABSTENTION 13 POUR

N° 2018/13-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LE BUDGET 2018

Monsieur Cédric AVRILLAUD – Adjoint au Maire et Président de la commission des Finances - présente le budget COMMUNE 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 960 474.86 €

Recettes : 1 960 474.86 €

<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2018	<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2018
011 Charges à caractère général	402 980.00	013 Atténuation des charges	61 000.00
012 Charges du personnel	695 700.00	70 Produits des services	110 700.00
014 Autres charges de gestion courante	48.00	73 Impôts et taxes	942 148.39
65 Autres charges gestion courante	123 100.00	74 Dotations, subventions et participations	255 194.00
66 Charges financières	23 000.00	75 Autres produits gestion courante	60 000.00
67 Charges exceptionnelles	14 200.00	77 Produits exceptionnels	2 000.00
		002 Excédent	529 432.47
022 Dépenses imprévues	100 00.00		

<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2018	<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2018
023 Virement section investissement	598 338.86		
68 dotation aux amortissements	3 108.00		

Section d'investissement :

Dépenses : 1 307 129.32 €

Recettes : 1 307 129.32 €

<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2018	<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2018
16 Rembours. Emprunt	74 900.00	10 Dotations	60 000.00
20 Immo. incorporelles	55 080.00	13 Subventions	104 205.00
204 subventions d'équipements versés	5 500.00	16 emprunts et dépôts cautionnement	126 900.00
21 Immo. corporelles	1 012 267.86	1068 Affectation du résultat	346 077.46
27 Autres immobilisations financières	29 170.00	27 Autres immobilisations financières	68 500.00
001 déficit 2017 reporté	130 211.46		
<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2018	<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2018
		021 Virement section fonctionnement	598 338.86
		28 Amortissement immobilisations	3 108.00

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve la composition du budget 2018 de la commune.

VOTE :

0 CONTRE

2 ABSTENTION

13 POUR

N° 2018/14-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LA SUBVENTION 2018 ATTRIBUEE AU BUDGET DU CCAS

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer pour attribuer la subvention 2018 allouée par la commune au CCAS d'Arveyres.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention 2018 au CCAS pour un montant de 11 096.34 euros.

VOTE :

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 POUR

N° 2018/15-0904 - DELIBERATION PORTANT SUR LA SUBVENTION 2018 – ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PALUS ARVEYRES-GENISSAC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'attribution d'une subvention de 5 500 euros à l'ASA des palus Arveyres-Genissac afin de la soutenir dans la réalisation de ses projets.

Tennis	B. GHEYSSENS E. REGOURD	1 500.00	14 POUR
Lou Bournat		450.00	15 POUR
La Boule Arveyraise		Ne souhaite pas d'aides financières	15 POUR
Les Amis du Port		Pas de dépôt de dossier	En attente du dépôt du dossier de demande de subvention 2018
Foyer Rural	C. BORTOLUSSI	En attente de précisions	Une rencontre entre les dirigeants de l'association et les élus référents sera organisée. Report de la décision d'attribution de subvention
Amicale Cyclo		450.00	15 POUR
Asso La Commanderie	B. GHEYSSENS	Pas de dépôt de dossier	En attente du dépôt du dossier de demande de subvention 2018
Autour de l'Ecole	M. MEYRAN	500.00	14 POUR
Anciens du TSA	MH. SAGE	250.00	14 POUR
ACPG		Pas de dépôt de dossier	En attente du dépôt du dossier de demande de subvention 2018
ACCA	N. DONIS	700.00	14 POUR
Football Club des côteaux du Libournais		4 800.00	15 POUR
Arveyres à Cœur	C. BORTOLUSSI B. GHEYSSENS	300.00	15 POUR
Arveyres en Fête	S. DUPUY-MOREL	1 000.00	13 POUR
Association FNATH des accidentés de la vie du Libournais et de l'Entre Deux Mers		100.00	13 POUR 2 CONTRE
Association Girondine des Infirmes moteurs Cérébraux		100.00	1 POUR 14 CONTRE
Regroup. des Apiculteurs du Lib		En attente de précisions	Report de la décision d'attribution de subvention
Asso des Jeunes		150.00	13 POUR 2 CONTRE

Sapeurs-Pompiers du Libournais			
Groupement des Dirigeants Territoriaux du Libournais		50.00	8 POUR 1 CONTRE 6 ABSTENTION
EDICOM Dépannage Distraction (Clowns à l'Hopital)		200.00	15 POUR

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution des subventions 2018 telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.
- approuve l'attribution exceptionnelle d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour le financement de la classe de découverte de la classe de Grande Section d'un montant de 800.00 euros.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 15

N° 2018/17-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION FDAVC 2018

Monsieur Bernard DUFAURE précise qu'il convient de poursuivre la remise en état de la voirie communale qui nécessite des travaux conséquents.

Pour l'année 2018, il propose, dans le cadre du dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aides à la Voirie Communale géré par le Conseil départemental de la Gironde, de soumettre les travaux de mise aux normes et en sécurité de la rue du Parlement au port du Noyer. Une subvention départementale est envisageable, le dossier d'instruction doit être déposé avant le 30 juin 2018 pour espérer une attribution au cours de l'année 2018.

L'aide attribuée est de 35% du montant hors taxes des travaux plafonnés à 25 000 euros, minorée du coefficient de solidarité de la commune, soit 0.82.

<u>DESIGNATION</u>	<u>MONTANT HT</u> en €	<u>MONTANT TTC</u> en €	<u>FINANCEURS</u>	<u>MONTANT TTC</u> en €
mise aux normes rue du Parlement	19 450.00	<u>23 340.00</u>	<u>Conseil Départemental de la Gironde</u>	<u>5 889.16</u>
Maitrise d'œuvre VRD	1 069.75	<u>1 283.70</u>	<u>Commune</u>	<u>18 734.54</u>
<u>TOTAL</u>	<u>20 519.75</u>	<u>24 623.70</u>	<u>TOTAL</u>	<u>24 623.70</u>

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention ;
- autorise monsieur le Maire à lancer la mise en concurrence des entreprises par une procédure adaptée et les travaux dès réception de l'arrêté attributif de subvention.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 15

N° 2018/18-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour effectuer une demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde pour les travaux de mise aux normes AD'adp des sanitaires de l'école élémentaire d'Arveyres.

Une subvention départementale est envisageable, le dossier d'instruction doit être déposé avant le 30 juin 2018 pour espérer une attribution au cours de l'année 2018.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **15 POUR**

N° 2018/20-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LE REGLEMENT D'UN SINISTRE

Monsieur le Maire informe que lors de la tonte des espaces verts Place Coquilleau, une des baies vitrées du salon de coiffure Florence a été endommagée par un caillou projeté. Elle a dû être remplacée.

Les assureurs des deux parties ont été saisis du dossier. L'assureur de la collectivité a informé qu'il ne pouvait ouvrir un dossier en raison du montant du sinistre inférieur au montant de la franchise. Néanmoins un geste commercial a été fait et une partie des frais engagés par la propriétaire du salon de coiffure a été versée à la commune d'Arveyres.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'autoriser le remboursement d'un montant de 465.80 euros.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le remboursement du sinistre en date du 2 août 2017 comme suit :

- le versement de la somme de deux cent soixante-dix neuf euros et trente six centimes au salon Coiffure Florence au titre du remboursement de la franchise contractuelle Bris de Glace.
- le versement de la somme de cent quatre vingt six euros et quarante quatre centimes à GENERALI Assurance pour le remplacement de la baie vitrée.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **15 POUR**

N° 2018/21- 0904- DELIBERATION PORTANT SUR L'AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES ECOLES COMMUNALES

Suite au retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2018/2019, monsieur le Maire présente les modifications à apporter au règlement intérieur qu'il est souhaitable de mettre en œuvre pour le bon fonctionnement des services municipaux associés à l'école.

Cet avenant aborde essentiellement la suppression des TAP et donc de la garderie gratuite du mercredi après la classe. Il préconise l'ouverture des ALAé matin à 7h00 et de la fermeture de l'ALAé à 19h00 les jours scolaires.

Seuls les horaires de l'école élémentaire seront modifiés : 9h00-12h20 et 14h20-17h00.

Une autorisation pourra être donnée aux élèves, ne prenant pas leur repas au restaurant scolaire et dont les deux parents travaillent, d'être pris en charge par l'équipe d'animation de la pause méridienne à 13h45. Les parents devront en faire la demande écrite.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les modifications apportées au règlement intérieur des écoles d'Arveyres.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **15 POUR**

N°2018/22-0904-DELIBERATION PORTANT SUR LES TARIFS ALAE, RESTAURATION SCOLAIRE

Par délibération n° 2016/62-141 et 2017/45-1007, le Conseil Municipal a délibéré sur les tarifs des services municipaux associés à l'école avec des tranches de coefficient différentes pour les deux services.

TARIFS selon quotient familial par enfant	ALAé	TARIFS selon quotient familial par enfant	RESTAURATION SCOLAIRE
T1 : < 600	1,04 €	T1 : < 700	2,03 €
T2 : 601 à 850	1,14 €	T2 : 701 à 900	2,23 €
T3 : 851 à 1100	1,34 €	T3 : 901 à 1100	2,45 €
T4 : 1101 à 1250	1,44 €	T4 : 1101 à 1300	2,65 €
T5 : 1251 à 1500	1,64 €	T5 : 1301 à 1500	2,87 €
T6 : > 1500	1,74 €	T6 : > 1500	3,07 €

Le coefficient familial est calculé sur remise de l'avis d'imposition N-1, soit pour la rentrée scolaire 2018/2019, l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs mentionnés ci-dessous :

TARIFS selon quotient familial par enfant	ALAé	RESTAURATION SCOLAIRE
T1 : < 600	1,06 €	2,03 €
T2 : 601 à 850	1,16 €	2,23 €
T3 : 851 à 1100	1,37 €	2,45 €
T4 : 1101 à 1250	1,47 €	2,65 €
T5 : 1251 à 1500	1,67 €	2,87 €
T6 : > 1500	1,77 €	3,07 €

Ces tarifs sont réservés aux habitants d'Arveyres.

Pour les habitants des communes extérieures, le quotient familial de la tranche 6 sera systématiquement appliqué.

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **15 POUR**

N° 2018/23-0904- DELIBERATION PORTANT SUR L'ACCORD DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS PLACES EN CLASSE ULIS HORS COMMUNE

Un enfant dont les parents sont domiciliés à Arveyres est scolarisé en école publique à Libourne en une unité localisée pour l'Intégration Scolaire (ULIS).

La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'Education, article L. 212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (classes ULIS, CLIS...).

La participation demandée à la commune pour l'année 2017-2018 est de 708 €.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis pour des raisons médicales (classe ULIS, CLIS...), dans une autre commune ;

VOTE : **0 CONTRE** **0 ABSTENTION** **15 POUR**

N° 2018/24-0904- DELIBERATION PORTANT SUR L'ENGAGEMENT D'UNE ETUDE POUR LE REAGENCEMENT DE L'ESPACE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE D'ARVEYRES

Monsieur Cédric AVRILLAUD soumet aux membres du conseil municipal le projet de restructuration du service administratif. La finalité est d'améliorer les conditions d'accueil des administrés et les conditions de travail des agents.

Des architectes d'intérieur ont été sollicités à partir d'une recherche sur les Pages Jaunes.

5 ont été consultés. 3 devis relatifs à l'étude d'agencement des locaux en rez de chaussée de la mairie ont été reçus.

Madame Sylvie DUPUY-MOREL souhaiterait qu'une étude de structure soit incluse dans ce projet.

Il y a des alertes sur les charges que peuvent supporter les planchers à l'étage de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que cette étude existe et que les résultats sont connus.

Monsieur AVRILLAUD précise aussi qu'il ne s'agit pas d'une étude de décoration mais d'une étude permettant d'aménager et de rendre fonctionnel un local professionnel.

Il sollicite la décision des élus présents sur la mise en œuvre de ce programme et le choix du devis à retenir.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de mettre en œuvre l'étude d'aménagement de la mairie avec priorité sur la partie du rez de chaussée intégrant le service administratif ;

- délègue monsieur Cédric AVRILLAUD pour la mise en œuvre d'un cahier des charges d'étude globale du bâtiment .

VOTE :

2 CONTRE

0 ABSTENTION

13 POUR

N° 2018/25-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE AVEC LES COMMUNES D'ARVEYRES, DE SAINT GERMAIN DU PUCH ET DE VAYRES

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements de commandes ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ; Il apparaît qu'un groupement de commandes pour « la production et distribution de repas non préparés à l'avance pour trois établissements scolaires et accueils de loisirs en vue de leur consommation sans délais » soit nécessaire ;

En conséquence, il est proposé au conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, la constitution d'un groupement de commande pour la production et distribution de repas non préparés à l'avance pour les établissements scolaires et Accueil de Loisirs de la commune d'Arveyres, Saint Germain du Puch et Vayres ;

Ce groupement est constitué pour la durée du marché. Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents en ce qui concerne la production et distribution de repas non préparés à l'avance pour trois établissements scolaires et accueil de loisirs en vue de leur consommation sans délai.

A cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres. Cette convention identifie la Mairie de Vayres comme le coordonnateur de ce groupement.

La commission d'appel d'offres sera donc celle de la commune de Vayres.

A ce titre, la Commune de Vayres procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de marchés, à la sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ainsi qu'à la signature et à la notification du marché. En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

Un comité de suivi du groupement est composé d'un représentant de chaque commune.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- L'adhésion au groupement de commandes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et d'engager la Commune à exécuter avec la ou les entreprise(s) les marchés correspondants.
- De désigner un représentant de chaque commune et un suppléant pour participer au suivi du groupement

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et d'engager la Commune à exécuter avec la ou les entreprise(s) les marchés correspondants ;
- De désigner un représentant de chaque commune et un suppléant pour participer au suivi du groupement ;
- Sont proclamés, après vote à main levée, 1 membre titulaire et 1 membre de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes pour la restauration scolaire et ont été immédiatement installés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Cédric AVRILLAUD	Nicolas DONIS

VOTE :

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 POUR

INFORMATIONS AUX ELUS (CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de l'assemblée du 5 avril 2014 – délibération n° 22042014, il a pris les décisions suivantes :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

ADRESSES	PARCELLES
18 route du Port	F 438
Pan Perdu	ZL298,299,300,301,302,303,304,305,306,307,308,309,310,311,312 313,314
2 rue Eugène Bernard	ZD 151,192,193
8 route de Bordeaux	ZN 77
10 RUE Auguste Lemeland	ZD 213, 340
3 Route Brondeau du Tertre	E 855p, 856p, 1256p, 1610p
3 Route Brondeau du Tertre	E 856p
3 Route Brondeau du Tertre	E 1256p
19 rue de l'Eglise	E18, ZM 20
6 Impasse du Pan Perdu	ZL 161

La commune n'a pas préempté.

2- Conventions- Contrats

- Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur la commune d'Arveyres.
- Conventions de mise à disposition de personnel avec Tremplins pour l'Emploi (contrat en cours avec un agent d'entretien des écoles 3h00 par jour scolaire jusqu'aux vacances d'été 2018).
- Trois contrats à durée déterminée de droit public pour pallier aux arrêts maladie des agents titulaires.
- Deux contrats à durée déterminée pour pallier aux besoins de service (1 animateur 12h00 hebdo par plages discontinues + 1 agent d'entretien 6h00 hebdo).

QUESTIONS DIVERSES

- La population totale des arveyrais est de 1983 habitants à compter du 1° janvier 2018.
- Le projet de reconstitution historique et d'animations dans le cadre de la Commémoration du centenaire de la guerre 14-18 se développe et s'étoffe. La réunion publique a mobilisé des administrés et des dirigeants associatifs. Il devrait être un bel événement participatif. Un compte-rendu sera transmis dans les jours à venir.
- Fête de l'Enfance et de la Jeunesse – samedi 30 juin 2018 – à partir de 17h00.
Les objectifs sont toujours :
 - de partager avec les familles les activités TAP proposés aux écoliers d'Arveyres ;
 - d'offrir un temps de convivialité et ludique aux jeunes arveyrais et leurs familles ;
 - de fédérer les associations locales autour d'un événement localLa formule proposée cette année devrait permettre aux collégiens arveyrais de participer ainsi qu'aux écoles communales.
- Madame Angélique COUILLAUD présente les projets du Conseil Municipal d'Enfants composé de jeunes gens motivés :
 - rédaction d'un texte commun aux Conseils Municipaux Enfants d'Arveyres et de Vayres pour la commémoration du 8 mai 1945.
 - collecte de livres et ou vêtements avec création de bornes de distribution ;
 - création d'une brigade verte ;

- organisation d'une après-midi ludique avec les enfants du Conseil Municipal de Vayres, le 6 juin 2018, et la Fédération de Pêche ;
- organisation d'une BOUM pour enfants dans le cadre de la Fête Enfance-Jeunesse du 30 juin 2018 ;

- Reprise de travail de Delphine DENECHÉAU, adjoint technique territorial, à mi-temps, à sa demande, à compter du 2 mai 2018.
- Monsieur le Maire informe que l'ASPA propose de restaurer le puits PINSON. Elle envisageait de solliciter des aides de la Fondation du Patrimoine mais les perspectives d'aides sont infimes. Après vérification auprès du comptable du Trésor local, l'association peut verser un don à la commune d'Arveyres pour les travaux de réhabilitation du dît puits sur production d'un compte-rendu d'assemblée générale validant ce don. La commune deviendrait alors maître d'œuvre de ce projet.
- Monsieur le Maire indique que deux personnes intéressées sont pour acquérir une partie du domaine de monsieur MEILLAN afin d'y organiser des réceptions. La proximité des parkings communaux est intéressant pour cette activité économique.

Les élus présents rappellent que les parkings communaux sont publics et non réservés aux activités privées. Ils demandent que soit prévu dans le cadre du projet de ces deux personnes suffisamment de places de stationnement pour accueillir les convives des réceptions privées.

- Monsieur Cédric AVRILLAUD informe de l'obligation au 25 mai 2018 de mettre en œuvre le règlement général de la protection des données. Ce règlement concerne toutes les données qui permettent d'identifier une personne humaine. Tous les supports sont concernés. Tous les supports rassemblant les données personnelles d'un individu doivent obtenir le consentement de la personne. Elle doit savoir à quoi vont servir les données récoltées, combien de temps elles sont conservées. Pour la conservation des données, la CNIL fixe un seuil de tolérance à 3 ans. Dans ce cadre là, il rappelle aux élus qui détiennent des documents permettant d'identifier un individu de les ramener en mairie ou de les détruire.
- Monsieur le Maire informe que le SDDEG doit fournir un devis pour le remplacement des lampes des courts de tennis par des LED.
- L'entreprise HUOREAU-BEYLOT transfère ses cuves du quai du Priourat à Arveyres. Elle a été autorisée à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'eaux usées communal par arrêté et après validation du syndicat des eaux.
- Le Conseil Départemental de la Gironde a attribué une aide spécifique à la convention d'aménagement bourg d'un montant de 40 300 euros.